



Montreuil, le 1^{er} septembre 2015

SYNDICALISTES, OUI !...

DELINQUANTS : NON !

Le 23 septembre 2015, la CGT organise une initiative nationale pour exiger le respect des libertés d'expression et d'actions syndicales qui touchent les militant-e-s dans les entreprises et les services. Notre fédération invite les élu-e-s, les mandaté-e-s et les salarié-e-s à participer activement aux différentes initiatives qui seront organisées par la CGT partout en France : rassemblements, manifestations, conférences de presse... qui pourront déboucher sur des rencontres avec le Préfet afin d'exiger l'arrêt des atteintes aux libertés syndicales et faire connaître les propositions de la CGT.

Un rassemblement aura notamment lieu à PARIS, Place de la République - symbole des libertés, puis une marche ira jusqu'au tribunal correctionnel pour accompagner 5 militants d'ERDF-GRDF. Ils subissent un acharnement judiciaire depuis plus de 2 ans pour avoir participé à un rassemblement qui s'opposait au licenciement d'une mère célibataire.

Aujourd'hui, nous identifions une centaine de cas de criminalisation de l'action syndicale, d'actions en justice à l'encontre de militant-e-s qui ont osé parler de ce qui se passait au sein de certaines entreprises, d'entraves au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel, ainsi que de nombreuses remises en cause de l'hébergement des unions locales ou départementales par les municipalités ou les conseils départementaux.

Toutes ces attaques que subit le mouvement syndical, et qui s'intensifient depuis quelques mois, n'ont qu'un seul objectif : museler les salarié-e-s et renforcer le patronat.

Voilà pourquoi la défense de la liberté d'expression et de l'action syndicale est l'affaire de tous. Il est important de montrer tant au MEDEF qu'aux politiques, que les libertés démocratiques ne s'arrêtent pas aux portes des entreprises.

C'est dans ce sens que la CGT va profiter de cette journée pour demander audience auprès de la Ministre de la Justice afin de lui porter nos exigences, à savoir :

- Une loi d'amnistie pour les militant-e-s syndicalistes et associatifs ;
- La cessation des suites judiciaires face aux tentatives patronales ainsi qu'à celles de l'Etat de criminaliser l'action syndicale ;
- Le renforcement de la protection des militant-e-s syndicaux, agissant dans l'intérêt général des salarié-e-s dans le cadre d'actions collectives, en modifiant d'une part le Code Pénal et d'autre part, en supprimant le prélèvement d'ADN des militant-e-s ;
- L'engagement de l'Etat d'assurer le respect des libertés syndicales en garantissant l'application du droit que ce soit dans le secteur privé ou public et en sanctionnant celles et ceux qui bafouent la loi ;
- Le renforcement de la loi pour garantir la pérennité de l'hébergement des organisations syndicales à titre gracieux par les collectivités territoriales. L'une des manières de combattre ces entraves aux libertés syndicales est de les rendre visibles en établissant un état des lieux précis des luttes et des résistances des salarié-e-s et des militant-e-s syndiqué-e-s victimes de discriminations et de répression syndicale.

Soyons nombreux le 23 septembre pour défendre notre droit à nous exprimer librement sans encourir de sanctions pénales ou de discrimination !

Fédération des Sociétés d'Etudes